



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Offre d'appui des têtes de réseau associatif

Publics concernés

- #Association

Domaines secondaires

- [#Vie associative](#)

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite encourager les regroupements d'associations, sous forme d'union, de coordination, de réseau, de fédération, en soutenant les missions d'appui de leurs têtes de réseau.

Objectif

Programmes annuels d'action destinés à aider les associations membres : animation, coordination, mutualisation de projets , conseil, information, outils et services proposés...

Les projets qui ne peuvent pas être financés :

- Programmes de formation (professionnelle ou de bénévoles) ;
- Actions déjà financées par les autres dispositifs d'aide de la Région.

Calendrier

Le dépôt des dossiers de demande de subvention doit se faire avant le démarrage du projet.

- Les dépôts sont ouverts **du 24 novembre 2025 au 5 janvier 2026** pour un vote à la commission permanente du 20 avril 2026.

Bénéficiaire

Associations loi 1901 régionales ou interdépartementales composées d'associations membres réparties sur le territoire Nouvelle-Aquitaine, ou leur établissement secondaire, domicilié en Nouvelle-Aquitaine et dont l'activité s'exerce en lien avec les champs de compétence ou les priorités de la Région.

Montant

- Subvention de fonctionnement :
 - Dépenses éligibles : dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre du programme d'appui annuel (charges de personnel, services extérieurs, communication...)
 - Calcul de l'aide : 40 % maximum de la dépense éligible.

Critères de sélection

Programmes d'appui liés aux transitions énergétiques, écologiques, numériques, à la lutte contre les discriminations avec une attention particulière à l'égalité femmes-hommes dans la gouvernance du projet associatif.

Comment faire ma demande ?

- Avant le dépôt de votre dossier, une prise de contact avec le service Égalité Vie Associative Solidarité (EVAS) est fortement conseillée afin de vérifier votre éligibilité. Vous pouvez demander un rendez-vous via le formulaire « contactez-nous » en bas de page.
- Le dossier de demande de subvention téléchargeable en bas de page est à retourner complet par courriel à vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr. Il n'est pas nécessaire de doubler votre envoi par mail d'un envoi postal.
- Un accusé de réception vous sera transmis par courriel dans les jours qui suivent la réception du dossier. Si vous ne le recevez pas contactez le service à l'adresse vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr
- Les pièces à joindre au dossier sont :
 - Les statuts déclarés,
 - Le récépissé de déclaration en préfecture,
 - La copie de parution au Journal Officiel,
 - La liste des membres du bureau et du conseil d'administration,
 - Un avis de situation Sirene, téléchargeable sur le site : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>
 - Un relevé d'identité bancaire (RIB) récent (nom et adresse de la structure conformes à ceux de l'avis de situation Sirene),
 - Le pouvoir de signature donné par la personne représentant légalement la structure si autre signataire,
 - Les comptes approuvés du dernier exercice clos (compte de résultat et bilan comptable),
 - Le rapport du/de la commissaire aux comptes pour les structures qui en ont désigné un(e),
 - Le rapport de la dernière assemblée générale (rapport d'activité, moral et financier),
 - Un bilan du projet réalisé si une aide a été accordée en 2025,
 - La liste des associations adhérentes.

Tout dossier incomplet ou non signé ne pourra pas être instruit.

Correspondants

• Direction des sports / de la vie assoc. et de l'égalité

Service relation aux usagers

[05.49.38.49.38](tel:05.49.38.49.38)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption